



## **Modalités de mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2023 d'ENGIE**

**ENGIE annonce avoir déposé la version française de son Document d'enregistrement universel (DEU) 2023, auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 7 mars 2024, sous le numéro D.24-0085.**

Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé selon le format électronique unique européen ou ESEF (« European Single Electronic Format ») tel qu'établi par le règlement délégué (UE) n°2019/815.

Les documents suivants sont notamment intégrés dans le Document d'enregistrement universel :

- le rapport financier annuel de l'exercice 2023 ;
- les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- les rapports des Commissaires aux comptes et les éléments relatifs à leurs honoraires ;
- les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat des actions ;
- les informations relatives à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (y compris la déclaration de performance extra-financière et le plan de vigilance).

A compter du 8 mars, le Document d'enregistrement universel est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation applicable et peut être consulté sur le site Internet de la Société ([www.engie.com](http://www.engie.com)). Des exemplaires du Document d'enregistrement universel sont également disponibles au siège de la société, 1 place Samuel de Champlain – 92400 Courbevoie.

Une version anglaise du DEU est également disponible sur le site internet de la Société ([www.engie.com](http://www.engie.com)), notamment sur la page d'accueil du site et sur celle de la rubrique « Finance ».